



femme. Elle fouille dans sa poche, y prend quelques pièces de monnaie et les tend au malfaiteur.

Celui-ci s'approche pour les recevoir; mais aussitôt Mélanie le saisit, le terrasse, le désarme, se sert de son bâton pour lui administrer une verte correction, puis, malgré sa vive résistance, elle le contraint, en le tenant au collet, à la suivre, et l'entraîne jusque chez le commissaire de police. Celui-ci a envoyé en prison ce voleur si singulièrement arrêté.

— Une bien jolie annonce trouvée dans le *Moniteur de l'Oise* :

M. Bordier, charpentier à Méru, défend aux limonadiers et marchands de vins de lui vendre à boire à crédit. Il refusera de payer les sommes qui lui seront réclamées à ce titre.

### Combien par an dépense un régiment ?

La question est facile à résoudre, les dépenses sont proportionnelles aux recettes. Si donc, nous calculons la solde allouée aux différents grades, le total nous donnera la dépense du régiment. Mais remarquons que cette somme sera un minimum, car la plupart des officiers, sous-officiers et soldats ont des ressources personnelles, si faibles qu'elles puissent être parfois. Nous ne comprendrons dans nos calculs que la partie de la dépense profitant au commerce même de la ville.

Un régiment comprend 4 bataillons, dont un de dépôt. Nous prendrons pour effectif total le chiffre de 2,000 hommes, qui sera plus souvent au-dessous de la vérité :

Un régiment comprend :

Un colonel et un lieutenant-colonel, touchant 400 fr. par mois en moyenne, ce qui fait en tout, par an, 9,600 fr.

4 chefs de bataillons, 4 major et 4 médecin-major de 1<sup>re</sup> classe, à 350 fr. par mois; — en tout par an, 25,920 fr.

24 capitaines, 4 adjudants-major, 1 capitaine-trésorier, 4 capitaine d'habillement, 4 médecin-major de 3<sup>e</sup> classe, à 255 fr. par mois, sans tenir compte des classes; — en tout par an, 94,800 fr.

24 lieutenants et un médecin aide-major assimilés, à 186 fr. par mois en moyenne, sans tenir compte des différentes classes; — en tout par an, 56,500 fr.

4 chef de musique, touchant la solde de lieutenant; — par an, 2,220 fr.

24 sous-lieutenants et un porte-drapeau, à 171 fr. par mois; — en tout par an, 51,300 fr.

Un officier d'état-major est souvent attaché au régiment et sa solde est au moins de 2,500 fr.

4 adjudants, 4 sous-chef de musique, 4 tambour-major, 4 chef armurier, à 1 fr. 98 par jour; — en tout par an, 5,089 fr.

24 sergents-majors à 1 fr. 31 par jour; — en tout par an, 44,475 fr.

420 sergents environ (sergents de section, fourriers, vagues-majors, maîtres d'armes), à 1 fr. par jour; — en tout, 43,800 fr.

Quant aux soldats, ils reçoivent par jour 58 centimes. Mais la grande majorité jouit de ressources personnelles, plus ou moins étendues, qui viennent augmenter la dépense quotidienne pour la ville des 48 centimes versés à l'ordinaire et du sou de poche.

Tous ceux qui connaissent la question, notamment les militaires, s'accordent à évaluer la dépense moyenne par homme et par jour à 1 fr.

En prenant pour base l'effectif de 2,000 hommes nous arrivons à un chiffre annuel de 730,000 fr.

Les 38 ou 40 musiciens dépensent en moyenne 1 fr. 50 par jour; — en tout, par an, 21,900 fr.

Nous devons aussi tenir compte des jeunes gens riches ou aisés qui seront maintenant forcés de passer

— Mon nom, monsieur! s'écria la jeune fille en rougissant.

— Ne vous effrayez pas, mademoiselle, rien en ceci ne peut vous offenser. M. Dheimmer a voulu avoir la copie de votre portrait, déchéiré par les Allemands; pour cela il s'est adressé à M. Baudoin. Lorsqu'il s'est agi de payer le travail de l'artiste, celui-ci a obstinément refusé toute rémunération.

— Ah! fit la jeune fille d'un ton singulier, M. Baudoin n'a pas voulu...

— Être payé. Oui, mademoiselle. Pourquoi? Je l'ignore. Un caprice d'artiste! Mais M. Dheimmer, qui est immensément riche, s'y est pris d'une autre façon et... vous savez le reste.

La tête de la jeune fille s'était inclinée sur sa poitrine et elle semblait réfléchir profondément.

Le banquier et M<sup>me</sup> Hermelin échangèrent encore quelques paroles, puis cette dernière se leva pour se retirer. Elle fut obligée d'appeler sa fille, qui restait immobile, absorbée dans ses pensées.

Berthe fit un sursaut, comme une personne qu'on réveille brusquement, et se leva vivement. De grosses larmes roulaient dans ses beaux yeux, mais son charmant visage avait pris une expression rayonnante.

### XI

A la demande de M<sup>me</sup> Hermelin, qui lui fut transmise par le banquier, Auguste Baudoin s'empressa de répondre à peu près en ces termes :

« Madame,

« M. de B... me fait savoir que vous désirez rester quelques jours de plus dans votre maison de Mongeron, dont on me fait propriétaire malgré moi. Non-seulement je vous prie de prendre tous les délais qui vous seront agréables, mais je m'estimerais trop heureux si, ne

sous les drapeaux; si ces jeunes gens sont dans chaque régiment au nombre de 150, et dépensent en moyenne 3 fr. par jour, le chiffre total pour une année s'élèvera à 164,250 fr.

Additionnons ces différents chiffres et nous obtenons le respectable total de un million deux cent quarante-huit mille trois cent quatre vingt quatre francs.

Nous ferons remarquer maintenant que ce total est un total minimum. En effet, nous n'avons pas tenu compte :

1<sup>o</sup> Des ressources individuelles des officiers et sous-officiers; beaucoup d'officiers sont mariés;

2<sup>o</sup> De la pension attachée aux croix, médailles militaires, chevrons, prix de tir, des hautes-payes ainsi que l'excédant de solde alloué aux caporaux et à quelques soldats employés;

3<sup>o</sup> Des dépenses faites par les réserves qui viendront chaque année augmenter l'effectif du régiment;

4<sup>o</sup> De l'achat du bois de chauffage, qui est pris dans la ville de garnison, à raison de 40 kilogrammes par compagnie et pour quatre jours, ce qui donne 86,400 kil. par an;

5<sup>o</sup> Enfin, l'effectif de 2,000 hommes sera souvent au-dessous de la vérité.

Ainsi la dépense annuelle d'un régiment dans la garnison est de un million cinq cent mille francs au moins, et ce chiffre sera souvent dépassé.

### Excursion dans les Almanachs de 1874.

Avec l'*Almanach du Laboureur*, la librairie Bray nous offre l'*Almanach de l'Atelier*, c'est l'almanach des bons conseils, le guide de l'ouvrier dans les positions difficiles de la vie.

D'abord il nous recommande la *Tempérance*. Pour cela il n'a pas recourus à de longues et savantes dissertations, mais à de simples axiomes, à des citations intéressantes, à des exemples persuasifs; méditez, lecteurs, les réflexions de l'*Almanach de l'Atelier* sur la *Tempérance* :

« La bonne chère fait périr plus de monde que les plus sanglants combats; l'intempérance est la cause la plus ordinaire des maladies qui affligent l'humanité; la diète et l'eau en sont le remède le plus certain. (*Philosophes païens, Économistes profanes*).

Le célèbre docteur Dumoulin, s'adressant aux membres les plus distingués de la Faculté de médecine qui entouraient son lit de mort, leur dit : Messieurs, je laisse après moi trois grands médecins! Comme ils le pressaient tous de s'expliquer, dans l'espoir d'être de ce nombre, il répondit : *Ce sont... l'eau, l'exercice et la diète*.

Les hommes, en général, affirme M. de Maistre, par suite de l'habitude contractée dans l'enfance, prennent une fois plus de nourriture qu'il n'en est besoin pour leur subsistance.

D'après Brillat-Savarin, ce n'est point par la quantité, mais par le choix raisonné des aliments, qu'on peut vivre et vieillir dans une brillante santé; précieux résultat non de ce que l'on mange, mais de ce que l'on digère bien.

L'homme ne meurt presque jamais; il se tue presque toujours par ses passions, par ses excès dans la boire et le manger. (Flourens. — *Traité de la longévité humaine*).

Si la force des aliments surpasse les forces du corps, ils produisent une foule d'incommodités. — (Hippocrate).

Sénèque fait une tirade vigoureuse contre son siècle (celui de Néron), marqué par une affluence de maladies inconnues aux temps qui le précéderent. En seriez-vous étonnés, dit-il. Eh bien! *comptez les cuisinières!* Il investit également les femmes qui, par leurs excès, étaient alors sujettes à la goutte, aussi bien que les hommes!

Un riche podagre suppliait le plus célèbre médecin

changeant rien à vos habitudes, vous preniez des dispositions pour y passer tout l'été.

« Je ne suis pas né pour être propriétaire, et je sens qu'il me faudrait bien du temps avant que je puisse représenter dignement un personnage aussi considérable. »

Berthe, consultée par sa mère sur ce qu'il était convenable de répondre à M. Baudoin, fut d'avis qu'il fallait l'inviter à venir chercher lui-même à Mongeron le témoignage de leur gratitude.

— Je doute fort qu'il vienne, dit M<sup>me</sup> Hermelin.

— Essayons toujours, ma mère.

La réponse fut écrite dans le sens indiqué par la jeune fille. Mais il arriva ce que M<sup>me</sup> Hermelin avait prévu. Dans une lettre très-digne, sous le prétexte que de nombreuses commandes le retenaient dans son atelier, Auguste Baudoin s'excusait de ne pouvoir accepter l'invitation qui lui était faite.

Berthe lut la lettre et ne fit aucune réflexion; mais sa mère crut s'apercevoir qu'elle éprouvait une déception.

A partir de ce jour, la jeune fille s'abandonna plus complètement à la douleur que lui causait la perte de son frère. On aurait dit qu'un vague espoir, secrètement conservé, venait de lui être enlevé tout d'un coup. Ses joues pâlissaient, son regard s'était éteint. En elle, tout indiquait le découragement, le désenchantement de la vie.

Cependant, M. Hermelin revint d'Erfurth, ramenant le corps de son fils, qui fut inhumé au Père-Lachaise. Quelques jours après, un service auquel assistèrent tous les amis de la famille Hermelin, eut lieu à Saint-Eustache.

A la sortie de l'église, M. Hermelin prit la main d'Auguste Baudoin et le remercia d'avoir bien voulu autoriser sa femme et sa fille à rester quelques jours de plus à la villa.

de Paris de lui donner un remède contre les douleurs cruelles qu'il éprouvait; il lui fut répondu :

Ne consommez, par jour, que pour 30 sous de nourriture, et gagnez-les ensuite à travailler.

Proverbe italien : *mangere piu, chi manco mangia*; mange beaucoup qui mange peu. Et encore : Ce qui reste sur le plat profite plus que ce qui entre dans l'estomac!

La tempérance est la plus sûre garantie de la santé. Ordinairement un jeûne d'un jour ou deux équivaut à un purgatif dans les indispositions accidentelles, et les guérit d'une manière tout à la fois plus salutaire et plus efficace!

C'est par le jeûne habituel que la plupart des Pères du désert, dont la vie austère nous étonne et nous effraie, conservaient une santé si vigoureuse, et prolongeaient leur existence pendant un siècle entier, jusque dans les climats brûlants où la vie humaine a ordinairement moins de durée. Ainsi, avec un peu de fruits, d'herbes, de légumes, de pain, pour nourriture, et d'eau pour boisson, saint Paul, premier ermite, vécut 113 ans; saint Antoine, 105; saint Entymius, 95; saint Arsène, 120; saint Jean-le-Silencieux, 104; saint Théodose, abbé, 104, etc.

L'historien Joséphe nous apprend que les Esséniens étaient remarquables par une longévité extraordinaire; et il l'attribue à la sobriété de leur nourriture, consistant en pain et en bouillie, ou gruau.

Ainsi en est-il des Arabes, et surtout de ces millions d'Indiens qui forment une grande partie de la population du globe terrestre. Un peu de riz, l'eau des sources ou des rivières, suffisent à leur subsistance. Une santé favorable leur permet de supporter la fatigue de longs voyages, de pénibles travaux. Ils se moquent volontiers des Anglais gastronomes de leurs colonies, qui, sans presque solution de continuité, se donnent tant de peines, de préoccupations, pour préparer leurs sauces et leurs ragouts.

Malgré leur régime sévère, même dans nos pays du Nord, les Trappistes, les Chartreux, les Chartreuses, les Clarisses, etc., jouissent d'une santé favorable, à laquelle l'intempérie seule du climat fait subir de passagères altérations; ils parviennent souvent à une longue et paisible vieillesse.

Le fameux Cornaro, noble patricien de Venise, arrivé à l'âge de 35 ans, se trouva réduit par ses excès et ses intempérances de ne santé si épuisée, que les plus habiles médecins ne purent lui procurer le moindre soulagement. Après avoir employé vainement toutes sortes de remèdes, pendant cinq années consécutives, se voyant désespéré et en face de la mort, il prit la résolution généreuse de ne plus recourir qu'à celui d'une excessive sobriété. Il réduisit son régime à 16 onces d'aliments fort légers et 14 onces de boisson par jour. La moitié d'un œuf lui suffisait pour chacun de ses deux modiques repas.

Par cette mesure rigoureuse, il obtint bientôt le rétablissement de toutes ses facultés physiques et intellectuelles, et prolongea son existence jusqu'à l'âge de 99 ans (De Thou, liv. 38).

Léonard Lessius, savant Jésuite, avait été, dans sa jeunesse, abandonné de tous les médecins, et déperissait de jour en jour. Dans cette extrémité, il suivit l'exemple de Cornaro dans une certaine mesure; et, par une extrême sobriété, il réussit à recouvrer une grande vigueur d'esprit et de corps jusqu'à 69 ans où il mourut. Comme son modèle Cornaro, il avait composé un ouvrage sur le vrai moyen de conserver la santé et de vivre longtemps par une sage et salutaire tempérance. Il y démontre qu'elle prévient beaucoup d'indispositions et d'infirmités, qu'elle adoucit même les maladies incurables et les souffrances qui précèdent la mort, qu'elle maintient les bonnes dispositions du corps et des sens, la vigueur de l'intelligence; et enfin, qu'en modérant les passions, elle est la base et le fondement de la vertu, comme le fait observer Cassien. (Liv. 5 de *Gastrinargia*, c. 14 et 17).

— J'ai aussi prié ces dames de m'accorder la faveur d'y passer tout l'été, répondit le peintre.

— Je le sais. Nous voulons bien accepter, mais à une condition.

— Laquelle ?

— C'est que vous recevrez le prix de la location.

— Monsieur Hermelin, je repousse cette condition.

— Alors je considère votre refus comme un ordre de quitter la maison immédiatement.

— Vous êtes cruel, monsieur. Eh bien, soit, je ferai ce que vous voudrez.

— A la bonne heure. J'aurai au sujet de la propriété, divers renseignements à vous communiquer. Quel jour me feriez-vous l'amitié de venir à Mongeron ?

— Je n'irai pas à Mongeron, répondit l'artiste. Des empêchements sérieux ne me permettent point d'accepter votre gracieuse invitation.

— C'est bien, monsieur, répliqua un peu froidement le négociant; j'aurai l'honneur de vous voir chez vous à Paris.

Et il s'éloigna pour rejoindre sa femme et sa fille.

Le même jour, M. de B... recevait de Hanovre une lettre qui lui annonçait la mort de M. Dheimmer. Le major allemand s'était brulé la cervelle. Ce déplorable événement était arrivé le 20 juin. On ignorait absolument ce qui avait pu conduire le malheureux jeune homme à cet acte de désespoir. On se perdait en conjectures.

« Ce suicide est tout à fait inexplicable, disaient les gazettes allemandes; rien, en effet, ne pouvait faire prévoir ce malheur qui frappe si cruellement une des plus grandes familles du Hanovre.

« Le major s'était distingué pendant la dernière guerre, et, deux jours avant la catastrophe, il avait reçu sa nomination à un poste important à la cour de l'empereur.

« Une alliance avec une des familles princières de

Il serait long de citer bien d'autres exemples analogues, soit sur les dangers de l'intempérance, soit sur les avantages de la sobriété, particulièrement au caractère qui a subi tant de mesures atténuantes. Car, primitivement, le curé consistait à ne faire qu'un seul repas par jour, après la récitation des vêpres, c'est-à-dire vers six heures du soir. Dans cet unique repas, il n'était permis de manger que des légumes, des herbes et des fruits. Jamais de poissons, d'œufs, de laitage; le vin même y était interdit, et à plus forte raison l'usage de la viande. L'empereur Charlemagne lui-même se conformait scrupuleusement à cette observance quadragesimale, de sorte que c'était vers le soir seulement que pouvait avoir lieu le dîner des ducs, comtes et autres officiers de sa cour. Combien de nos vœux contemporains, ne subissant aucune privation, n'auraient point la force de soulever les armures pesantes que portaient sans peine ces sobres et vaillants chevaliers du moyen-âge ?

Sans doute les chrétiens de notre époque sont bien dégénérés, ils n'auraient plus la force ni le courage de subir toute la rigueur du jeûne et de l'abstinence pendant quarante jours consécutifs. Aussi l'Eglise, toujours sage, a-t-elle eu égard, par des concessions extraordinaires, à la faiblesse de l'âge et des tempéraments.

Parmi les médecins, il en est beaucoup qui réprouvent surtout la moindre pratique de l'abstinence, parce que, disent-ils, les aliments gras contiennent des sucs beaucoup plus substantiels et indispensables pour remédier à la pauvreté du sang chez le grand nombre des individus. En surchargeant d'une forte nourriture un estomac délabré peut-être par des excès, ils auraient la prétention de lui rendre une vigueur dont la sobriété, bien plutôt, serait de nature à lui procurer ce bienfait.

D'autres, moins exclusifs, soutiennent que le mélange du régime animal avec le régime végétal offre de grands avantages pour la santé. Ils ne conseillent l'usage de la viande que dans une sage mesure, et aux saisons convenables.

D'après le docteur H. Cottin (*Santé universelle*, février 1855), la sobriété, utile dans tous les autres temps, devient pour ainsi dire une nécessité à l'époque printanière qui est celle du carême; et alors l'usage prolongé des aliments gras offre de grands dangers pour la santé. Car, ajoute-t-il, après un hiver long, échauffant, peut-être sensuel, et une vie plus sédentaire, le corps humain se trouve dans un état périlleux de pléthore, d'énervation, et qui exige une nourriture plus modérée, un régime plus rafraîchissant, etc.

D'autre part le P. de Breynne, ce physiologiste si compétent, affirme que les animaux eux-mêmes, à la fin de l'hiver, ne se trouvent pas dans des conditions hygiéniques plus satisfaisantes. Alors, dit-il, leur chair plus intense, plus échauffée et plus malsaine, contient des principes particuliers d'inflammation et de putridité; de sorte que les maladies de l'époque, attribuées trop souvent aux variations atmosphériques, qui peuvent les déterminer occasionnellement, ont plutôt leur cause première dans l'usage continu et successif de la viande, à l'époque même où l'Eglise la proscribit avec tant de sagesse et d'opportunité.

Aussi le docteur Champeuillon a-t-il constaté que sur le nombre de 7,405 novicieux, religieux, séminaristes, etc., habitant le Nord de l'Europe, les rhumatismes aigus, la goutte, les fluxions de poitrine, les inflammations printanières sont approximativement *quatorze fois* moins communes que dans les classes de la société où l'on s'obstine à ne pas vouloir conjurer par le jeûne et les aliments maigres la prédominance sanguine occasionnée par le régime de l'hiver. C'est également l'avis des docteurs Arbutnot et Boerhaave, d'après Haller et Van-Swieten, sans parler de Plutarque, ni de Macrobe (L. 7 *Saturnal.*), ni du célèbre Cocchi.

Le docteur Hequet (Philippe), originaire d'Abbeville, célèbre médecin de Louis XIV et surnommé l'Hippocrate de la France, a composé et publié un traité fort savant sur les dépenses du carême, dans le

Prusse lui était offerte. C'est donc au moment où tout lui souriait, au moment où ses rêves les plus ambitieux se réalisaient, qu'il a mis fin à une existence qui promettait d'être si brillante!

« La mort prématurée du major Von Dheimmer est un deuil pour toute l'Allemagne. »

Auguste Baudoin n'apprit la mort du Hanovrien que six mois plus tard.

De retour à Mongeron, M. Hermelin fit part à sa femme et à Berthe de la conversation qu'il avait eue avec le peintre. Il se montra surpris et très contrarié que M. Baudoin, qu'il avait toujours accueilli comme un ami, eût refusé l'invitation qu'il lui avait faite de venir à Mongeron.

— Quelle a donc été sa réponse? demanda M<sup>me</sup> Hermelin.

— Le premier prétexte venu : des empêchements sérieux... Je ne crois pas, pourtant, qu'il ait eu jamais à se plaindre de nous.

M<sup>me</sup> Hermelin jeta un regard sur sa fille. Berthe baissa les yeux.

— Mon père, dit-elle, M. Baudoin doit avoir en ce moment beaucoup de commandes et peut-être, en effet, retenu par son travail.

— Je crois plutôt à une bizarrerie de son caractère, répliqua M. Hermelin. Dans tous les cas, nous attendrons qu'il soit moins occupé ou qu'il n'ait plus de caprices.

— Ah! il ne veut pas venir à Mongeron, pensait la jeune fille; il faudra pourtant bien qu'il y vienne.

Et tout le reste de la journée elle chercha le moyen de forcer le jeune peintre à se présenter chez son père.

### XII

Un matin, un commissionnaire, portant un objet

quel il démontre les avantages, même corporels, du jeûne et de l'abstinence, et conjure les évêques de ne point accorder facilement, à ce sujet, des dispenses qui seraient préjudiciables à la santé publique.

A un autre point de vue, M. Rambosson, dans un traité relatif à l'influence des aliments sur la vie humaine, établit que les végétaux sont généralement plus favorables à la santé, à la douceur du caractère, au contentement du cœur, à l'essor de l'intelligence, au sentiment de l'humanité, etc., tandis que les substances animales produisent des effets tout contraires. Il cite, à cet égard, l'exemple des individus grands vœurs, carnassiers, chez lesquels, pour la plupart, le corps prime ordinairement l'esprit et le cœur; celui également des fils d'Albion qui, de leur alimentation succulente, perpétuelle et confortable au premier chef, ne recueillent assez souvent qu'un aplomb flegmatique et quelquefois le spleen du désespoir, et enfin celui des Romains, peuple incomparable par son génie et sa valeur héroïque, jusqu'à sa dégénération par le contact avec les nations voluptueuses de la Grèce et de l'Asie.

Ces faits incontestables, ces autorités imposantes, trouveront assurément des contradicteurs dans les économistes et les philanthropes contemporains qui réclament à grands cris l'amélioration alimentaire des populations. Mais si les aliments gras sont aujourd'hui plus rares, plus coûteux, moins accessibles à tous, c'est par suite de la consommation excessive qui s'en fait, même à l'époque du carême qui est d'ailleurs celle de la reproduction des animaux, et où l'autorité civile interdit également l'usage de la pêche et de la chasse. Que l'hygiène et la philanthropie se prêtent un mutuel secours; que tout le monde observe fidèlement le jeûne et l'abstinence quadragesimale; qu'on substitue l'aumône aux dépenses somptueuses de l'hiver; qu'on observe en tout temps la plus sage sobriété, etc.; dès lors la santé publique s'améliorera, et la vie moyenne aura plus de durée dans toutes les classes de l'état social! L'Eglise catholique a donc fait preuve de sagesse, même au point de vue temporel, en obligeant les fidèles au jeûne et à l'abstinence, dans un temps où la conservation de leur santé l'exige impérieusement; de sorte que si le carême n'existait pas, il serait nécessaire de l'inventer.

Notre Almanach nous donne l'Histoire du Tabac, de cette plante dont tant de personnes en France, usent et abusent, sans en connaître l'origine, sans se douter des graves inconvénients que présente l'agréable plaisir de se mettre dans le nez une poudre noire et malpropre, de voir s'élever la fumée en nuages bleus, ou de mâcher une carotte qui leur semble de la vraie réglisse.

Nous allons les renseigner à ce sujet. Le tabac, d'après des naturalistes célèbres, ne fut longtemps qu'une plante sauvage. On la rencontrait dans quelques terrains de l'Amérique. Les Indiens, croyant à une propriété curative du tabac, l'employaient souvent dans leurs maladies.

En 1492, lorsque Christophe Colomb découvrit l'île de Cuba, il dépêcha deux éclaireurs pour parcourir le pays. « Ces envoyés trouvèrent en chemin, dit-il dans son journal, un grand nombre d'Indiens, hommes et femmes, qui tenaient à la main un petit tison allumé, composé d'herbes, dont ils respiraient le parfum, selon leur coutume. »

D'après Barthélemy de Las Casas, ces tisons ou mousquetons étaient appelés *tabacos* par les Indiens. Et les habitants de la Havane ont encore conservé ce nom à leurs cigares.

L'usage du tabac était général dans le Nouveau-Monde. Et M. Rambosson nous dit que parmi les Indiens, « les uns le fumaient, les autres le prenaient en poudre ou le mâchaient... Dans l'Amérique du Nord, l'usage de fumer dans les pipes se confond avec l'origine des peuples de cette partie du monde. »

Le tabac ne vient pas uniquement du second hémisphère, comme on pourrait le supposer, il est aussi

originaire de la Chine où l'on en rencontre une espèce remarquable, désignée sous le nom de *Tabac arbrisseau*. La Nouvelle-Hollande produit le tabac à feuilles ondulées.

« On croit généralement, disent Mérat et de Leus, que le tabac n'a été connu en Europe que vers 1560, époque où les Espagnols et les Portugais le répandirent chez eux. Il paraît pourtant que l'amiral Drake en apporta de la Virginie en Angleterre, avant que Nicot l'introduisît en France. Cent ans avant, un ermite espagnol, Loman Pane, l'avait fait connaître. »

La découverte de cette plante est donc due aux Espagnols qui l'appelèrent tabac, du nom de Tabaco, sur la mer du Mexique.

La dénomination de *nicotiane* lui vient du limousin Nicot, ambassadeur de France à la cour de Portugal, en 1460, lequel connut le tabac par l'intermédiaire d'un marchand flamand.

Nicot, à son retour en France, offrit cette plante à Catherine de Médicis, qui se chargea du soin de la propager sous le nom d'*herbe à la reine*.

Au commencement, on prit le plaisir de regarder le tabac comme un remède universel.

Des médecins l'employèrent intérieurement et extérieurement. Mais l'expérience démontra que la vertu de la *nicotiane* était plus nuisible qu'utile.

Ceux qui, les premiers, firent usage de tabac, furent tournés en ridicule d'abord, puis persécutés.

Le roi d'Angleterre, Jacques I<sup>er</sup>, en 1619; le pape Urbain VII, en 1624, et l'impératrice Elisabeth ouvrirent une campagne contre le tabac. En Perse, en Turquie et dans la Moscovie, on eut recours à des mesures de rigueur pour en interdire l'usage. Ce fut peine perdue.

Nos rois de France en firent l'objet d'un commerce important.

Voltaire nous dit, dans son *Essai sur les mœurs* :

« On a surtout cultivé le tabac dans le Maryland. C'est un commerce immense et un nouveau besoin artificiel qui n'a commencé que fort tard, et s'est accru par l'exemple. » De son temps, en effet, vers 1750, le revenu du tabac s'élevait déjà à 40 millions, il avait débuté par 300,000 livres par an.

C'est Richelieu qui, en 1635, abolit la peine du fouet infligée à ceux qui n'étaient pas apothicaires vendant du tabac. Il sut, avec son génie ordinaire, mettre un impôt sur la vente de cette drogue devenue à la mode, et créer ainsi une nouvelle ressource à l'Etat.

Le revenu de cet impôt fut très-minime dans le principe; il augmenta bientôt dans des proportions extraordinaires et atteignit enfin un chiffre fabuleux.

En 1636, cet impôt ne produisait que 50,000 francs.

En 1870, il s'approche de 260 millions :

Plus du quart d'un milliard !

Mais, comment se fait-il que l'on dépense des sommes aussi fabuleuses pour avoir le plaisir de... s'empoisonner ? La Nicotine est, en effet, un des poisons les plus prompts que la science connaisse. Sa violence n'a d'égale que celle de l'acide prussique. Deux seules gouttes de nicotine posées sur la langue d'un animal le tuent instantanément.

« Serait-il donc vrai, nous dit l'illustre Montaigne, que le tabac n'est venu du Nouveau-Monde que pour tuer l'ancien ? » Quel avantage le fumeur ou le priseur tirent-ils du tabac ? Rien autre que celui de se distraire par la vue de la fumée qui s'élève, ou se piquer agréablement le nez. L'usage du tabac a sa force et sa vitalité dans l'oisiveté et dans le besoin de distraction. C'est la ressource ordinaire de bien des gens contre l'ennui.

Et c'est précisément parce que le tabac fait sommeiller la raison qu'il est précieux à certains hommes paresseux. L'intelligence est pour eux un poids insupportable. Ils voudraient se débarrasser des souvenirs du passé, des réalités du présent, des inquiétudes de l'avenir, et c'est pourquoi ils fument.

qui s'élevait au-dessus de cette réserve que le monde, avec ses idées étroites et mesquines, impose à la femme.

Nature franche et loyale, Berthe ignorait l'art de feindre. Elle détestait l'hypocrisie, la fausseté, cet appareil de convenances exagérées, que nous appelions, volontiers, le code des petites vertus.

— C'est trop fort ! s'écria le peintre en relisant la lettre une seconde fois.

Ses doigts crispés froissaient le papier.

Il ne voyait qu'une chose : c'est que M<sup>lle</sup> Hermelin lui faisait l'injure de lui renvoyer son portrait. Pourquoi ?

Il ne comprenait pas encore.

Après un moment d'hésitation, il s'approcha du tableau et enleva la toile qui le recouvrait. Il ne revit pas sans une vive émotion ce visage charmant qui s'était animé sous son pinceau. Il admira cette belle peinture comme si elle eût été l'œuvre d'un autre. C'est à lui que cette bouche charmante semblait sourire. Et le regard si doux et si expressif de ces beaux yeux, n'était-ce pas à lui qu'il s'adressait ?

Il oublia qu'il avait dit adieu à toutes les joies si longtemps rêvées; il retrouvait vivant dans son cœur l'amour qu'il croyait éteint.

— Non, non, ces yeux-là ne sauraient mentir, se disait-il.

Tout à coup, il s'aperçut que son visage était inondé de larmes.

— Oh ! murmura-t-il, comme je l'aime ! comme je l'aime !

Alors, il lui sembla que la jeune fille lui parlait et lui disait :

— Si vous m'aimez, pourquoi me fuyez-vous ? pourquoi ne me le dites-vous pas ?

Il releva la tête. Une clarté subite venait de dissiper les ténèbres de sa pensée.

Il relut la lettre de Berthe. Il comprit.

Mais, peuvent-ils fumer sans danger pour leur santé ? Là, est la question capitale. Eh bien ! assurément non : « l'usage du tabac abrège la vie, » suivant le docteur Turck. Et il est à craindre que « l'abâtardissement » des orientaux ne soit notre lot, si nous, Français, nous continuons à nous endormir dans la fumée.

M. l'abbé Moigno, le célèbre mathématicien, n'a pas craint d'avancer que « tout homme qui prend beaucoup de tabac meurt jeune ou traîne une vieillesse languissante. »

Voici encore une petite histoire qui a son côté moral, c'est le *Secret de Jeannette*; profitez de la confidence :

— En vérité, je crois que vous avez un secret Jeannette, qui vous garde en bonne santé; jamais je ne vous ai vue malade, depuis tantôt un an que vous habitez Paris.

— Certainement, que j'ai un secret, me répondit la bonne femme, en riant de son bon rire, et c'est mon grand-père qui me l'a enseigné.

Le cher homme est mort à quatre-vingt-deux ans, exempt de toute infirmité, grâce, disait-il, à la bonne recette qu'il m'a laissée, et dont je fais usage tous les jours de ma vie.

Je vois à votre air que vous désirez la connaître. Oh ! pour de certains gens, elle est facile à suivre : pour d'autres, impossible à pratiquer.

La voici, telle que mon grand-père me l'a communiquée :

« Prenez, dissit-il, grande dose de confiance en Dieu, ajoutez-y conscience sans reproche, cœur honnête, travail, esprit droit, sobriété, imagination chaste; mêlez le tout sur le feu doux de la patience, et ayez ça tous les matins et vous aurez des jours heureux et de tous les nuits tranquilles.

« Gardez-vous, comme de la peste et du choléra, de l'amour, de l'argent, de l'avarice, des regrets du passé, des craintes exagérées pour l'avenir, de l'ambition, de la perfidie, de l'esprit de domination, du mensonge, du vol, de la colère et de la haine.

« Evitez même les lieux où ces mauvaises herbes poussent et vous atteindrez un grand âge sans infirmités.

« Les mauvaises passions nuisent au corps et attirent les visites des médecins, ainsi que les drogues de l'apothicaire. »

— Ah ! Jeannette, je vois que votre grand-père était un malin, vous êtes bien un peu de sa race.

(La suite prochainement.)

## AVIS

M. BESANA a l'honneur d'informer le public qu'il vient de traiter du *Fonds de Fumisterie* qu'occupait à Etampes, rue Basse de-la-Foulerie, n° 48, son parent, M. Barbieri, décédé, et qui avait succédé à son oncle.

Comme ses prédécesseurs, M. BESANA s'efforcera de satisfaire la clientèle attachée à cet établissement, afin de mériter aussi la confiance qu'ils avaient su acquérir par leurs soins et leur supériorité dans leur profession.

## Foire franche d'Ablis.

Le MAIRE d'Ablis prévient le public que la Foire franche d'Ablis, se tiendra cette année le lundi 9 et le mardi 10 février.

Le Maire d'Ablis,  
BARBIER. 2-4

Le lendemain, à dix heures du matin, il était à Mongeron.

M. Hermelin avait pris le premier train du matin pour se rendre à Paris; M<sup>me</sup> Hermelin, un peu souffrante, n'était pas encore descendue; M<sup>lle</sup> Berthe était au salon.

— Eh bien, veuillez annoncer ma visite à M<sup>lle</sup> Hermelin, dit l'artiste au domestique qui venait de lui donner ces renseignements.

Celui-ci entra dans le salon et reparut aussitôt en disant au jeune homme :

— Vous pouvez entrer.

Berthe vint à la rencontre de l'artiste, et, sans lui dire un mot, lui tendit la main.

— Mademoiselle, dit-il, je vous rapporte votre portrait.

— Je vous attendais, répondit-elle simplement.

Puis elle ajouta aussitôt :

— La dernière fois que vous êtes venu ici, à Mongeron, vous avez eu à vous plaindre de moi...

— Mademoiselle...

— Je reconnais mes torts, reprit-elle vivement, et il le faut bien, pour que je puisse mériter votre pardon.

— Mon Dieu, pourquoi me parlez-vous ainsi, à moi ?...

— J'ai peut-être des susceptibilités ridicules, continua-t-elle, mais on ne sait pas toujours résister à ses impressions. Un Allemand, un ennemi de notre pauvre France, m'avait offert mon portrait, j'ai cru qu'il vous l'avait acheté. Rien de plus naturel, pourtant, qu'un artiste reçoive le prix de son travail; mais je ne jugeais point la chose ainsi.

— Et vous aviez raison, mademoiselle; moi, vendre votre portrait !... s'écria le jeune homme avec feu.

— Monsieur Baudoin, reprit-elle, c'est parce que je l'ai supposé, c'est parce que j'ai douté de vous que je vous prie de me pardonner.

## Théâtre d'Etampes.

Dimanche 25 Janvier 1874.

Les Demoiselles de Saint-Cyr, comédie en quatre actes, d'ALEXANDRE DUMAS.

J' savais pas qu' ça s'app'lait comm' ça! chansonnette chantée par M<sup>lle</sup> LEROUX.

Un Mari qui pleure, comédie en un acte, de M. JULES PRÉVEL.

Les Bureaux ouvriront à 7 h. — On commencera à 7 h. 1/2.

## Etat civil de la commune d'Etampes.

### NAISSANCES.

Du 17 Janvier. — BOUDIER Georges-Lucien, rue de la Juiverie, 15. — 20. PARGOIS Jeanne-Marie, rue Haute-des-Groissonneries.

### PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 4<sup>e</sup> BRASSAMIN Victor-Anatole, 22 ans, à Malessherbes; et D<sup>lle</sup> BIZOUARNE Irma-Célestine, 20 ans, demoiselle de magasin, place Notre-Dame, et de droit à Ruthiers (Seine-et-Marne).

2<sup>e</sup> BOULLAND Alexandre, 34 ans, charcutier, rue Darnatal, 5; et D<sup>lle</sup> BOUCHER Euphrasie, 24 ans, sans profession, rue Sans-Pain, 9.

3<sup>e</sup> COUJARD Eugène, 27 ans, ébéniste, rue des Cordeliers, 8; et D<sup>lle</sup> BOUDIER Laure-Victoire, 22 ans, sans profession, rue Ile-Maubelle, 3.

4<sup>e</sup> GUÉRARD François-Ferdinand, 26 ans, carrier, faubourg Evezard, 4; et D<sup>lle</sup> VIANDON Auguste-Marguerite, 25 ans, sans profession, rue St-Jacques, 82.

5<sup>e</sup> CHEVALLIER Adolphe, employé d'octroi, place Geoffroy-St-Hilaire; et D<sup>lle</sup> SÉJOURNÉE Aline-Eugénie, sans profession, rue du Château, 5.

### DÉCÈS.

Du 20 Janvier. — LACHENY Pierre-Savien, 60 ans, cordonnier, rue des Trois-Fauchets, 3.

Pour les articles et faits non signés : AUG. ALLIEN.

## EMPRUNT

### du département de l'Eure.

MM. L. SÉE fils et C<sup>e</sup>, ont l'honneur d'informer les Souscripteurs aux 3,414 obligations de cet Emprunt que les demandes se sont élevées à 5,660 obligations. Ce résultat détermine une réduction de 37 %, les souscriptions unitaires ne pouvant être réduites.

## Eviter les contrefaçons

# CHOCOLAT MENIER

## Exiger le véritable nom

— Mademoiselle, dit l'artiste d'un ton grave, s'il y a ici un coupable, c'est moi; moi, qui ai cru que vous aimiez un Allemand ! La douleur, la jalousie m'ont étourdi, aveuglé. Et je suis parti, je ne voulais plus vous revoir. Je me disais : « Je l'oublierai ! » Je le croyais. J'ai essayé; mais je n'ai réussi qu'à me tromper moi-même. Partout et toujours, vous étiez devant mes yeux, me regardant et me souriant. Ah ! Berthe ! Berthe ! c'est moi qui implore votre pardon. Je n'ai plus la force de garder ce secret qui s'échappe de mon cœur et brûle mes lèvres... Je vous aime, Berthe, je vous aime !...

— Je le savais, fit la jeune fille en rougissant, et c'est pour cela...

— Vous le saviez ?... Mais vous, Berthe, vous ?

En ce moment M<sup>me</sup> Hermelin entra dans le salon.

— Monsieur Baudoin, dit la jeune fille, ma mère connaît toutes mes pensées; demandez-lui de vous répondre pour moi.

Auguste Baudoin passa la journée à Mongeron. Le portrait de Berthe fut remis à sa place dans la chambre de la jeune fille.

— Maintenant, il est à nous deux, dit Berthe tout bas à l'oreille du peintre.

— Et il ne quittera jamais la place qu'il occupe en ce moment, ajouta le jeune homme.

En rentrant, le soir, M. Hermelin apprit ce qui s'était passé.

— Mon cher Auguste, dit-il au peintre, en lui serrant la main, vous remplacerez dans nos cœurs le fils que nous avons perdu.

EMILE RICHEBOURG.

FIN.

assez volumineux, enveloppé soigneusement dans une toile d'emballage, fut introduit dans l'atelier d'Auguste Baudoin.

— Qu'est-ce que vous m'apportez là ? demanda le peintre.

— Ce ne peut être qu'un tableau.

— D'où vient-il ?

— Je l'ignore. On me l'a remis dans la rue, avec cette lettre, et on m'a payé ma course.

— Du moment qu'il y a une lettre, c'est bien, dit le peintre. On vous a dit sans doute d'attendre la réponse ?

— On m'a dit, au contraire, qu'il n'y avait pas de réponse, répondit le commissionnaire.

Il salua l'artiste et se retira.

— C'est singulier, se dit le jeune homme, je suis ému et troublé comme si j'étais menacé d'une mauvaise nouvelle ! Mes mains tremblent. A me voir, on dirait que je n'ose pas ouvrir cette lettre. C'est vraiment de l'enfantillage !

D'un mouvement brusque il déchira l'enveloppe et déplia la lettre. La signature lui sauta aux yeux et il ne put retenir un cri de surprise. Il avait lu le nom de Berthe Hermelin.

Voici ce qu'écrivait la jeune fille :

« Avec l'autorisation de mes parents, j'avais cru pouvoir accepter de M. Dheimer mon portrait, peint par vous. Depuis, j'ai appris que ce travail ne vous avait pas été payé. Je vous renvoie donc ce tableau, qui vous appartient réellement, et que je ne saurais garder plus longtemps. Je dois avouer, cependant, que je me sépare à regret de cette belle œuvre d'art; j'aurais été heureuse de la conserver, si elle m'eût été offerte par vous-même. »

Cette lettre était un peu hardie, peut-être; mais Berthe l'avait écrite sous l'inspiration d'un sentiment

**ANNONCES.**

(1) Etude de M<sup>r</sup> BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

**VENTE SUR LICITATION**  
En l'étude et par le ministère de M<sup>r</sup> BARTHOLOME, notaire à Saclas, Commissaire à cet effet,

**MAISON**  
A usage de Boulangerie,  
Aveo JARDIN,  
Sise à Saclas,

**AUTRE MAISON**  
ET DÉPENDANCES,  
Sise à Saclas,

ET DE NEUF PIÈCES DE  
**TERRE, PRÉ, BOIS ET FRICHE**  
Sises terroirs de Saclas et Saint-Cyr-la-Rivière,  
EN 11 LOTS.

L'Adjudication aura lieu le *Dimanche 15 Février*  
mil huit cent soixante-quatorze,  
Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que :  
En exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le deux décembre mil huit cent soixante-treize, enregistré et signifié;

Il sera,  
Aux requête, poursuite et diligence de :  
1<sup>o</sup> Madame Françoise Louise CHATELAIN, épouse de M. Paul-Charles SMITH, marchand de vins, et ce dernier qui l'assiste et l'autorise, demeurant ensemble à Paris, rue Geoffroy-Lasnier, numéro 42;

2<sup>o</sup> Madame Joséphine-Caroline CHATELAIN, épouse de M. Valior-Térence Désiré AVELINE, marchand de vins, et ce dernier qui l'assiste et l'autorise, demeurant ensemble à Paris, rue Mondétour, numéro 12;

3<sup>o</sup> M. Jules-Louis CHATELAIN, marchand de vins, demeurant à Paris, rue Montorgueil, numéro 40;

Ayant pour avoué constitué M<sup>r</sup> Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5, lequel occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites;

En présence, ou eux dûment appelés, de madame Caroline-Mézina Chatelain, épouse de M. Jean-Casimir Aubin, et ce dernier qui l'assiste et l'autorise, demeurant ensemble à Saclas;

Ayant pour avoué constitué M<sup>r</sup> Louis-Laurent Chenu, demeurant à Etampes, rue St-Jacques, numéro 100;

Procédé, le *Dimanche quinze Février* mil huit cent soixante-quatorze, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>r</sup> Bartholomé, notaire à Saclas, commis à cet effet, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des biens dont la désignation suit.

**DÉSIGNATION :**

*Premier lot.*

Une Maison à l'usage de boulangerie, située à Saclas, Grande Rue, composée, par bas, de chambre et cuisine, fournil et cabinet au pain, et par le haut, de trois chambres et un cabinet, grenier au-dessus du tout, couvert en tuiles; — cave sous la chambre basse de la maison ci-après, comprise au deuxième lot, entre la cave de cette maison et le pignon mitoyen des deux maisons, autre cave dite à la braise; — grange à la suite et écurie à côté de la grange; — portion de cour, et communauté aux grandes portes d'entrée; — lieux d'aisances à l'angle de la cour, compris dans le mur du jardin et le long du mur de madame Lavigne; — cabane à lapins sous l'escalier du grenier au-dessus de l'écurie; — toit à pores ou claies dans la cour; — tenant d'un long le deuxième lot, pignon mitoyen, d'autre long la décharge d'eaux pluviales, d'un bout la rue, d'autre bout la cave à la braise, et par la grange, l'écurie de M. Chatelain.

Moitié du jardin, clos de murs, se trouvant à la suite de la cour; tenant d'un long l'autre moitié ou le deuxième lot, d'autre long MM. Dupond et Mermillot, d'un bout les fossés du Bourget, d'autre, bout la cour.  
Sur la mise à prix de 2,500 fr.

*Deuxième lot.*

Une autre Maison sise audit Saclas, Grande-Rue, composée : 1<sup>o</sup> par bas, à droite en entrant, d'un petit cabinet, d'une cuisine à la suite, à gauche, d'une chambre; — 2<sup>o</sup> et par le haut, de deux chambres à feu, grenier au-dessus du tout;

Cave sous la chambre du bas; — grange au fond de la cour, écurie y attenant; — portions et communauté de cour, communauté aux grandes portes d'entrée;

Moitié du jardin désigné au premier lot, à prendre au midi, le long de M. Richard, pour tenir d'autre long l'autre moitié ou le premier lot;

Le tout tenant : 1<sup>o</sup> la maison, d'un long à la maison désignée au premier lot, pignon mitoyen entre, d'autre long M. Richard, par devant la rue, par derrière la cour; — 2<sup>o</sup> la grange et l'écurie; d'un long à l'écurie du premier lot, d'autre long à l'autre moitié dudit jardin, par derrière à une ruelle ou décharge d'eaux pluviales, par devant à la cour; — 3<sup>o</sup> et le jardin; d'un bout aux fossés de la ville, d'autre bout à la cour.  
Sur la mise à prix de 2,000 fr.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.  
Etampes, le 24 Janvier 1874.

*Troisième lot.*

Dix ares vingt-un centiares de terre d'après le titre, et dix ares cinq centiares d'après le cadastre, terroir de Saclas, champier des Housches-de-Châtillon; tenant d'un long M. Gaillard, d'autre long les héritiers Charpentier, d'un bout Collet, et d'autre bout les pentes. — Section A, numéros 1963 et 1966 du cadastre.

Sur la mise à prix de 450 fr.

*Quatrième lot.*

Sept ares quatre vingt-dix sept centiares de terre, terroir de Saint-Cyr-la-Rivière, champier des Dimes; tenant d'un long Xavier Godin, d'autre long un acquéreur Hallopé, d'un bout au sieur Chanon, d'autre bout au grand chemin.

Sur la mise à prix de 40 fr.

*Cinquième lot.*

Trente-un ares quatre-vingt-dix centiares d'après le titre, et trente-un ares soixante-cinq centiares d'après le cadastre, de terre, terroir de Saclas, champier du Petit-Chêne; tenant d'un long M. de Quinsonnas, d'autre long M. Aucler, d'un bout à plusieurs, d'autre bout la route d'Aulroy. — Section C, numéro 2790 du cadastre.

Sur la mise à prix de 200 fr.

*Sixième lot.*

Six ares trente-huit centiares de pré-aunage, terroir de Saclas, champier de la Prairie-de-Crosnes; tenant d'un long Pigé, d'autre long Nicolas Dupond, d'un bout M. Dominique Dupond, et d'autre bout le chemin de Saclas à Saint-Cyr. — Section A, numéro 2453 du cadastre.

Sur la mise à prix de 400 fr.

*Septième lot.*

Douze ares soixante-seize centiares d'après le titre, et onze ares quatre-vingt-dix centiares d'après le cadastre, de terre, même terroir, champier de la Guiche; tenant d'un long Désiré Charpentier, d'autre long François Bené, d'un bout à la sente de Fouville, et d'autre bout au chemin d'Estouches. — Section C, numéro 2436 du cadastre.

Sur la mise à prix de 430 fr.

*Huitième lot.*

Quinze ares trente-deux centiares de terre, d'après le titre, et seize ares cinquante centiares d'après le cadastre, même terroir, champier du Petit-Chêne; tenant d'un long veuve Grenet, d'un bout plusieurs, d'autre bout la sente Perdue, et d'autre long à Frédéric Payen. — Section C, numéro 2777 du cadastre.

Sur la mise à prix de 160 fr.

*Neuvième lot.*

Six ares trente-huit centiares de terre, d'après le titre, et sept ares soixante quinze centiares d'après le cadastre, même terroir, au-dessus de la Chapelle-Saint Pierre; tenant d'un long Bidault, d'autre long Caquet, d'un bout un meurger, et d'autre bout Désiré Charpentier. — Section C, numéro 322 du cadastre.

Sur la mise à prix de 10 fr.

*Dixième lot.*

Douze ares soixante seize centiares de terre, bois et friche en coteière, d'après le titre, et vingt ares vingt-cinq centiares d'après le cadastre, même terroir, sis à Marival; tenant d'un long Simon Desbordes, d'autre long un friche, d'un bout Joseph Foye, d'autre bout un friche. — Section C, numéros 293, 294 et 295 du cadastre.

Sur la mise à prix de 5 fr.

*Onzième lot.*

Et quinze ares quatre-vingt-quinze centiares de terre, terroir de Saint-Cyr-la-Rivière, champier des Dimes; tenant d'un long M. Pigé, d'autre long M. Lavigne, d'un bout madame Moreau, et d'autre bout l'ancienne route.

Sur la mise à prix de 125 fr.

S'adresser pour les renseignements :

A Etampes,  
En l'étude de M<sup>r</sup> BOUVARD, avoué poursuivant, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En celle de M<sup>r</sup> CHENU, avoué colicitant, rue Saint-Jacques, numéro 100;

A Saclas,  
En l'étude de M<sup>r</sup> BARTHOLOMÉ, notaire commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le vingt un janvier mil huit cent soixante-quatorze.

Signé, BOUVARD.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le vingt-un janvier mil huit cent soixante-quatorze, folio 35 verso, case 3. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé, DELZANGLES.

Etude de M<sup>r</sup> DECOLANGE, notaire à Sermaises (Loiret).

**A LOUER**  
Pour entrer en jouissance de suite,  
UNE  
**FERME**

Située à Thignonville,  
Canton de Malesherbes (Loiret).

Comprenant : trois chambres d'habitation, deux petits cabinets, un fournil, grande écurie, granges, étables, bergeries, remises, laiterie, et 65 hectares de bonnes terres.

S'adresser à M<sup>r</sup> DECOLANGE, notaire à Sermaises (Loiret).

Fu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.  
Etampes, le 24 Janvier 1874.

Etude de M<sup>r</sup> BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

**ADJUDICATION SUR SAISIE IMMOBILIÈRE**  
AU TRIBUNAL D'ETAMPES.

Le Mardi 3 Mars 1874, à midi,

**UN MOULIN**

Sis à Saclas,  
APPELÉ

**LE MOULIN BOUDARD OU GRENET.**

4 Paires de meules, Bâtimens d'habitation et d'exploitation, grand Jardin.  
Location... 4,000 fr.

Mise à prix... 10,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,  
En l'étude de M<sup>r</sup> BOUVARD, avoué, rue Saint-Jacques, n° 5, et au greffe du Tribunal;

A Saclas,  
A M<sup>r</sup> BARTHOLOMÉ, notaire;  
Et pour visiter, à M. Alfred POTHEAU, qui occupe le moulin;

A Paris,  
En l'étude de M<sup>r</sup> DEBLADIS, avoué, boulevard Saint-Michel, n° 47.

Etude de M<sup>r</sup> DEGOMMIER, notaire à Lardy.

**A LOUER**  
**FERME**  
de 87 hectares.

S'adresser audit M<sup>r</sup> DEGOMMIER, notaire à Lardy.

Etude de M<sup>r</sup> BUISSON, notaire à Milly.

**A CÉDER**  
UN  
**BON FONDS DE BOULANGERIE**  
A Soisy sur Ecole, canton de Milly.

S'adresser, soit à M. CHAPUIS, boulanger à Soisy, soit à M<sup>r</sup> BLISSON, notaire à Milly.

**A VENDRE OU A LOUER**  
A L'AMIABLE  
UN  
**JARDIN**

Situé à Etampes, route de Dourdan,  
Près du bureau de l'Octroi,

CONTENANT  
51 ares 07 centiares.

Ce Jardin est divisé en trois parties. — 25 ares sont plantés en asperges en plein rapport. — Il existe dans ce jardin une cabane nouvellement construite.

Entrée en jouissance de suite.  
S'adresser à M<sup>m</sup>e CHEVALIER JOLY, rue Saint-Jacques, n° 102.

**GALE DES MOUTONS**  
Guérison prompte et sûre

par la Liqueur antispasmodique de MM. BELTON, pharmacien, et AUBIN, vétérinaire à Dourdan (Seine-et-Oise). — Dépôts : à Etampes, chez M. DELISLE, pharmacien; à Angerville, chez GROUTTEAU, pharmacien.

**SURDITÉ BRUITS, MAUX D'OREILLES**  
Guide pour leur traitement. 2 fr. — 7,800 Malades depuis 16 ans. — Traitement facile à suivre par correspondance. D<sup>r</sup> GUERIN, R. de Valois, 17. — 4 h. à 2 heures. — Paris.

**Bulletin commercial.**

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
17 Janvier 1874.	fr. c.	23 Janvier 1874.	fr. c.	17 Janvier 1874.	fr. c.
Froment, 1 <sup>o</sup> q. ....	30 38	Blé-froment . . . . .	29 67	Blé élite . . . . .	30 75
Froment, 2 <sup>o</sup> q. ....	28 88	Blé-boulangier . . . . .	27 00	Blé marchand . . . . .	29 00
Méteil, 1 <sup>o</sup> q. ....	24 91	Méteil . . . . .	24 00	Blé champart . . . . .	26 25
Méteil, 2 <sup>o</sup> q. ....	23 22	Seigle . . . . .	19 00	Méteil mitoyen . . . . .	24 25
Seigle . . . . .	18 55	Orge . . . . .	16 34	Méteil . . . . .	24 00
Escourgeon . . . . .	15 12	Escourgeon . . . . .	14 34	Seigle . . . . .	19 75
Orge . . . . .	16 22	Avoine . . . . .	10 00	Orge . . . . .	16 75
Avoine . . . . .	10 78			Avoine . . . . .	10 80

**Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 17 au 23 Janvier 1874.**

DENOMINATION.	Samedi 17	Lundi 19	Mardi 20	Mercredi 21	Jeudi 22	Vendredi 23
Rente 5 0/0 . . . . .	93 35	92 85	93 20	93 45	93 45	93 05
— 4 1/2 0/0 . . . . .	84 00	84 00	84 20	84 00	84 00	83 75
— 3 0/0 . . . . .	58 30	57 80	58 25	58 45	58 20	58 40
Emprunt 1872 . . . . .	93 35	92 80	93 15	93 45	93 20	93 40

Enregistré pour l'annonce n° Folio  
Reçu franc et centimes, décimes compris.  
A Etampes, le 1874.

**TORD-BOYAUX**



Destructeur infatigable des rats, taupes, cafards, etc.,

GUÉRARD et C<sup>o</sup>,

Passage de l'Elysée-des-Beaux-Arts, 17,

à Paris-Montmartre.

Dépôt à Etampes, chez **INGRAND**, pharmacien, à Rambouillet, chez **GOBET**, pharm., et dans toutes les pharmacies. — Prix : 0 fr. 75 c.

**ANTINEURALGIQUE BOUDIER**  
Guérissant instantanément  
PAR LE NEZ

LES  
Maladies de la tête n'étant pas occasionnées par des dérangements de l'estomac, telles que :  
**NÉURALGIES FACIALES, MIGRAINES, CÉPHALALGIES, OTALGIES** (Néuralgies de l'oreille), **ODONTALGIES** (Néuralgies dentaires), lors même que les dents seraient cariées.

**PRÉPARE PAR BOUDIER**  
PHARMACIEN

A Joigny (Yonne). Dépôt à Paris, r. Réaumur, 25, ph. CHAUMELLE.

DÉPÔT à Etampes, chez **M. INGRAND**, pharmacien, place Notre-Dame.

**GOVERNEMENT DU PEROU**

DREYFUS FRÈRES & C<sup>o</sup>, DE PARIS  
SEULS CONCESSIONNAIRES DU

**GUANO DU PEROU**

Par loi du Congrès du 11 novembre 1870 pour l'importation directe en Europe et les Colonies.

**DÉPÔTS EN FRANCE**  
Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN.  
Brest (Landerneu), chez M. Emile VINCENT.  
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.  
Dunkerque, chez MM. C. BOURDON et C<sup>o</sup>.  
Havre, chez M. E. FLOQUET.  
Larochelle, chez MM. D'ORBIGNY et FAUSTIN fils.  
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.  
Marseille et Cette, chez MM. A. G. Borté et C<sup>o</sup>.  
Melun, chez M. V. LE BARRE.  
Nantes, chez MM. A. JAMONT et HUARD.  
Paris, chez M. A. MOSNERON DUPIN.  
St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUARD.

**CHOCOLAT**  
DE LA  
**C<sup>ie</sup> FRANÇAISE**  
QUALITÉ SUPÉRIEURE  
Toujours 2 francs le 1/2 kilogr.  
**CACAO EN POUDRE**  
2 fr. 50 le 1/2 kil.  
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES MAISONS.

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou ait expiré sont priés de le faire renouveler. — Nous les prévenons qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur adresser.